

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Séance Ordinaire du 12 avril 2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 13

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 17

**2 pouvoirs : Mme VALLA Marie-Paule donne pouvoir à Mr LOGNON Alain
Mr BENIGAUD Patrick donne pouvoir à Mme GUYOT Marie-Louise
Mme DUPONT Sandra donne pouvoir à Mme BERGER Christine
Mr GILLARDIN Jean-Michel donne pouvoir à Mr MORIN Daniel**

Date de la convocation : 06 avril 2018

Date de l'affichage : 06 avril 2018

L'An deux mil dix-huit et le douze avril, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le six avril deux mil dix huit.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, MORIN Daniel, FRIZOT Bernard, VIZIER Jérôme, CHARPENTIER Jean-Marie, FAVARETTO Alain, BERNON Gérard
Mmes BERGER Christine, RABOUTOT Odile, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, ROBOTA Colette, MARECHAL Marie-Noëlle

Excusés : Mme VALLA Marie-Paule, DUPONT Sandra, PRIEUR Carole, Mrs GILLARDIN Jean-Michel, BENIGAUD Patrick

DELIBERATION POUR VOTE DU TAUX DES TAXES

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée, après avoir délibéré, accepte par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'augmenter pour l'année 2018 les taux appliqués pour les 3 taxes en 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10, 02 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7, 95 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22, 00 %

DELIBERATION POUR VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de plusieurs organismes qui sollicitent la Commune pour des subventions, à savoir :

- France Alzheimer Allier
- FREDON Réseau Auvergne
- CFA de Saône et Loire (site de Gueugnon)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subventions aux organismes précités avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
AU CENTRE SOCIAL DE CHEVAGNES**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est adhérente au Centre Social et Culturel du territoire de Chevagnes, elle est donc bénéficiaire des différents services et animations gérés par celui-ci.

Aussi, il informe que la participation demandée cette année s'élève à 1 489, 50 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le montant de cette subvention.

DELIBERATION POUR CREATION DU BUDGET BOULANGERIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un nouveau budget annexe sous le nom de budget « Boulangerie », dans le cadre de la réhabilitation de la boulangerie actuelle par la Commune, dans le but d'y installer le futur repreneur. Celui-ci sera assujetti à la TVA à compter du 01 janvier 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide la création du budget annexe Boulangerie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Budget Primitif 2018 de la Commune. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 1 262 717,90 euros
- Section d'investissement : 417 215,65 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 ASSAINISSEMENT

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Budget Primitif 2018 Assainissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 165 073, 68 euros
- Section d'investissement : 145 271, 60 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 LOTISSEMENT LA GARENNE

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Budget Primitif 2018 Lotissement la Garenne. Il est voté en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Dépenses de la Section de fonctionnement : 110 769, 22 euros
- Recettes de la Section de fonctionnement : 140 507, 87 euros
- Section d'investissement : 72 856, 48 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA BOULANGERIE

Après présentation par Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Budget Primitif 2018 de la Boulangerie. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 3 600,00 euros
- Section d'investissement : 608 702,00 euros

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET CCAS

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget CCAS d'un montant de 6 334, 49 euros, qui sera imputée à l'article 657362 de la section de fonctionnement, en dépenses.

DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer une subvention communale au Budget

Assainissement d'un montant de 53 625, 68 euros, qui sera imputée à l'article 657364 de la section de fonctionnement, en dépenses.

**DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT D'UNE AVANCE FAITE
AU BUDGET LOTISSEMENT LA GARENNE
AU BUDGET COMMUNE**

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de rembourser une partie de l'avance faite au Budget Lotissement la Garenne d'un montant de 15 000, 00 euros, qui sera inscrite à l'article 27638 de la section d'investissement, en recettes.

**DELIBERATION POUR VERSEMENT D'UNE AVANCE
REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET
BOULANGERIE**

Sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de verser une avance remboursable au Budget de la Boulangerie d'un montant de 50 000, 00 euros, qui sera imputée à l'article 204182 de la section d'investissement, en dépenses.

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « la Coopérative Scolaire » qui sollicite la municipalité pour une subvention exceptionnelle, au titre de 2018. En effet, la Coopérative Scolaire organise un voyage scolaire au Puy-du-Fou pour les élèves de l'école des Aubrelles (classes de CE2, CM1 et CM2) du 02 mai au 04 mai 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association « la Coopérative Scolaire » qui sera imputée à l'article 65748 du budget communal 2018.

**DELIBERATION POUR ADMISSION CREANCES EN NON VALEURS
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste de proposition d'admission en non valeur, transmise par le Trésor Public, pour le budget assainissement, pour un montant total TTC de 472, 50 €.

Le Conseil Municipal, avec 17 voix pour, autorise le comptable à admettre les créances listées en non valeur, pour un montant de 472, 50 € TTC.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION POUR ADMISSION CREANCES EN NON VALEURS BUDGET COMMUNE</p>
--

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste de proposition d'admission en non valeur, transmise par le Trésor Public, pour le budget commune, pour un montant total TTC de 3 371, 47 €.

Le Conseil Municipal, avec 17 voix pour, autorise le comptable à admettre les créances listées en non valeur, pour un montant de 3 371, 47 € TTC.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION POUR CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE AU RESTAURANT SCOLAIRE</p>

Le Maire informe l'Assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la radiation des cadres de Mme JACQUES Monique, mise à la retraite pour invalidité, il convient de créer un emploi au restaurant scolaire

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à compter du 01 avril 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

<p>DELIBERATION POUR MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p>

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complets nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 01 avril 2018, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière administrative		
Adjoint administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3
Filière technique		
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	3
Adjoint Technique	Adjoint Technique	4

Filière Animation		
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	2
	Adjoint d'Animation	1
Filière Sociale		
ATSEM	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	1

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents à pourvoir de la collectivité sous réserve de la réussite aux examens professionnels, concours et avancements de grades proposés, à compter du 01 avril 2018, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois non pourvus
Filière administrative		
Rédacteur	Rédacteur	1
Filière technique		
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	1
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	2
Filière Animation		
Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	1

2. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente la carte postale envoyée par les enfants de la classe ULIS de l'école TIVOLI, pour remercier la municipalité de la subvention versée dans le cadre de leur voyage scolaire.

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec l'association Créneau qui souhaite intervenir bénévolement, pour de petits travaux, sur la Commune du 25 au 29 juin, en échange d'un hébergement dans un bâtiment communal. Il s'agit d'un chantier international dans le cadre d'un projet jeunes étudiants européens.

Monsieur MORIN Daniel dresse le bilan des consommations en électricité et en chauffage des divers bâtiments communaux ces dernières années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15 minutes.